

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNEE 2010

2d, allée Jacques Frimot . 35000 RENNES
Tél. : 02 99 85 50 69 . Fax : 02 99 85 52 35
accueil.smg35@wanadoo.fr



SOMMAIRE

Comité Syndical du 9 février 2010	4
ADMINISTRATION GENERALE.....	4
N°10/02/01 <i>PV du Comité du 9 décembre 2009.....</i>	<i>4</i>
N°10/02/02 <i>Secrétaire de séance.....</i>	<i>4</i>
N°10/02/03 <i>Etat des restes à réaliser - Exercice 2009 à reporter sur exercice 2010.....</i>	<i>4</i>
N°10/02/04 <i>Présentation du Compte Administratif 2009.....</i>	<i>5</i>
N°10/02/05 <i>Approbation du Compte de Gestion 2009</i>	<i>5</i>
N°10/02/06 <i>Affectation du résultat.....</i>	<i>5</i>
N°10/02/07 <i>Adoption du BP 2010.....</i>	<i>5</i>
N°10/02/08 <i>Adoption du programme d'opérations 2010 et reports</i>	<i>7</i>
N°10/02/09 <i>DCE Férel-Rennes.....</i>	<i>8</i>
N°10/02/10 <i>Recrutement</i>	<i>8</i>
QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.....	8
N°10/02/11 <i>Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.....</i>	<i>8</i>
<i>Autre point discuté.....</i>	<i>8</i>
<i>Convention suivi PPC.....</i>	<i>8</i>
Comité Syndical du 13 juillet 2010.....	9
ADMINISTRATION GENERALE ET TECHNIQUE.....	9
N°10/07/01 <i>PV du Comité du 9 février 2010.....</i>	<i>9</i>
N°10/07/02 <i>Election d'un secrétaire de séance</i>	<i>9</i>
N°10/07/03 <i>Election du représentant des Elus au CNAS.....</i>	<i>9</i>
N°10/07/04 <i>Modification des Primes de service et de rendement.....</i>	<i>9</i>
N°10/07/05 <i>Décision Modificative n°1 : Transfert de crédit entre 2 articles</i>	<i>10</i>
N°10/07/06 <i>Rôle du SMG35 (RPQS, Affermage)</i>	<i>10</i>
N°10/07/07 <i>Remplacement de Malika PAULIK</i>	<i>10</i>
N°10/07/08 <i>Règles de financement du schéma départemental</i>	<i>11</i>
N°10/07/09 <i>Décision de lancement de la 2ème tranche Férel-Rennes et de son financement</i>	<i>11</i>

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.....	12
N°10/07/10 <i>Bilan PPC et suivi.....</i>	12
N°10/07/11 <i>Informations sur les délégations du Président et du Bureau.....</i>	13
N°10/07/12 <i>Point sur le contrôle de la Chambre Régionale des comptes.....</i>	14
N°10/07/13 <i>Présentation de la structure d'un règlement financier.....</i>	14
N°10/07/14 <i>Fixation des dates du prochain bureau et comité</i>	14
Comité Syndical du 27 octobre 2010.....	14
ADMINISTRATION GENERALE ET TECHNIQUE.....	14
N°10/10/01 <i>PV du Comité du 13 juillet 2010.....</i>	14
N°10/10/02 <i>Election d'un secrétaire de séance</i>	15
N°10/10/03 <i>Changement de comptable</i>	15
N°10/10/04 <i>Renouvellement du détachement de Jean-Pierre Trouslard.....</i>	15
N°10/10/05 <i>Programme complémentaire.....</i>	15
N°10/10/06 <i>Décision modificative n°2</i>	15
N°10/10/07 <i>Rapport chambre régionale des comptes.....</i>	16
N°10/10/08 <i>Fixation du montant du fonds de concours pour 2011.....</i>	16
N°10/10/09 <i>Fixation du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2011</i>	16
INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.....	17
N°10/10/10 <i>Etat d'avancement de l'étude sur la prise de compétence transport.....</i>	17
N°10/10/11 <i>Etat d'avancement de la convention PPC.....</i>	17
N°10/10/12 <i>Information sur le questionnaire concernant l'organisation de l'appui technique</i>	17
N°10/10/13 <i>Présentation du projet de règlement financier.....</i>	18
N°10/10/14 <i>Informations sur les délégations du Président et du Bureau.....</i>	18
N°10/10/15 <i>Fixation des dates du prochain bureau et comité</i>	18



COMITE SYNDICAL DU 9 FEVRIER 2010

L'an deux mille neuf, le 09 L'an deux mille dix, le 09 décembre à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la Gestion du Fonds Départemental pour le développement de la Production d'eau Potable d'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

ADMINISTRATION GENERALE

Avant de commencer l'ordre du jour, le Président demande de transférer le point n°10 (recrutement) en question à délibérer. Les élus acceptent à l'unanimité.

N°10/02/01 PV DU COMITE DU 9 DECEMBRE 2009

Le compte rendu est validé à l'unanimité

N°10/02/02 SECRETAIRE DE SEANCE

M. Michel Penhouët est désigné comme secrétaire de séance.

N°10/02/03 ETAT DES RESTES A REALISER - EXERCICE 2009 A REPORTER SUR EXERCICE 2010

Le Président rend compte aux membres du Comité de la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées en fin d'exercice 2009, sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice.

Il propose de reporter les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2010.

ARTICLE	INTITULE DE L'OPERATION	RESTES A REALISER
21355	Travaux électriques	689.90€
21355	Mise en place ligne téléphonique	282.36€
2182	Clio 5p Dynamique	12 360,66€
2184	Table de Réunion	1 412,46€
TOTAL		14 745.38€

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

N°10/02/04 PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

M. Trouslard présente de façon détaillée le Compte Administratif de l'exercice 2009 arrêté comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	RESULTAT N-1	RESULTAT DE L'EXERCICE
Exploitation	4 131 984,93	4 595 165,80	14 080 072,98	14 543 253,85
Investissement	392 705,39	10 381,55	55 779,24	-326 544,60
TOTAL DU BUDGET	4 524 690,32	4 605 547,35	14 135 852,22	14 216 709,25

Après départ du Président, M. Marc Hervé, premier vice -président, répond aux questions et fait procéder au vote. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

N°10/02/05 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009

M. Fauvel reprend sa place. Le compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Madame le Payeur Départemental est en accord avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président. Il est adopté à l'unanimité.

N°10/02/06 AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à l'instruction comptable M49, le comité syndical doit se prononcer sur l'affectation du résultat. La section de fonctionnement du CA 2009 présente un excédent **14 543 253,85€**. Le déficit de la section d'investissement est de **326 544,60€**.

Il est proposé d'affecter en section d'investissement un montant de **326 544,60€** au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement et d'inscrire au compte 002 en section de fonctionnement un excédent de

14 216 709,25€.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

N°10/02/07 ADOPTION DU BP 2010

Le Président présente le budget établi sur la base du débat d'orientation budgétaire du 9 décembre 2009.

Il précise que le financement du programme d'opérations, jusqu'ici imputé à l'article 6378 « autres taxes et redevances » le sera à partir de 2010 sur l'article 658 « charges diverses ». Mme Serandon explique qu'ainsi, le montant du chapitre 011 « charges à caractère général » sera beaucoup plus représentatif de la réalité des dépenses de fonctionnement du service.

Vue d'ensemble :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Résultat d'exploitation reporté		14 216 709,25
Crédit d'exploitation proposé	18 721 709,25	4 505 000,00
TOTAL	18 721 709,25	18 721 709,25

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Résultat déficit d'invest. reporté	326 544,60	347 691,82
RAR	14 745,38	
Crédit d'invest. proposé	6 4010,84	
TOTAL	347 691,82	347 691,82

Vue par chapitre :

Exploitation

Dépenses

Chap	Libellé	BP 2009	CA 2009	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2010
011	Charges à caractère Gén.	17 862 700,00	3 846 580,86	137 800,00
012	Charges de pers. et fr. ass.	289 300,00	247 493,80	317 000,00
65	Aut. Char. gestion courante	24 100,00	21 217,07	18 241 500,00
67	Charges exceptionnelles	12 500,00	7 688,27	4 000,00
042	Opé d'ordre de transfert	9004,93	9004,93	15 647,22
022	Dépenses imprévues	5 968,05		5 762,03
023	Virement à la section d'invest.	381 000,00		0
	TOTAL	18 584 572,98	4 131 984,93	18 721 709,54

Recettes

Chap	Libellé	BP 2009	CA 2009	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2010
013	Atténuation de charges	2 500,00	2 595,00	2 000,00
70	Produits des serv. Du domaine et ventes	4 500 000,00	4 580 616,91	4 500 000,00
74	Subvention d'exploitation		7 381,25	
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	2 210,01	3 000,00
77	Produits exceptionnels		2 361,63	
	Excédent d'exploitation reporté	14 080 072,98		14 216 709,25
	TOTAL	18 584 572,98	4 595 165,80	18 721 709,25

Investissement

Dépenses

Chap	Libellé	BP 2009	CA 2009	RAR	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2010
20	Immobilisation Incorporelles	5 400,00	4 381,93		1 000,00
21	Immobilisation Corporelles	437 926,75	388 323,46	14 745,38	4 354,62
020	Dépenses Imprévues	3 384,17			1 047,22
	<i>RAR</i>				14 745,38
	<i>Solde d'exécution Négatif reporté</i>				326 544,60
	TOTAL	446 710,92	392 705,39	14 745,38	347 691,82

Recettes

Chap	Libellé	BP 2009	CA 2009	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2010
21	Immobilisation corporelles		275,87	
10	Dot. Fond divers et réserves	600,00	774,00	332 044,60
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 331,68	9 331,68	15 647,22
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>381 000,00</i>		
	<i>Excédent d'investissement reporté</i>	<i>55 779,24</i>		
	TOTAL	446 710,92	10 381,55	347 691,82

Le budget est adopté à l'unanimité.

N°10/02/08 ADOPTION DU PROGRAMME D'OPERATIONS 2010 ET REPORTS

M. Trouslard présente le programme d'opérations par SMP ; la principale dépense nouvelle concerne l'usine de Bois Joli (SMPEPCE). Il précise cependant, que le solde de cette opération, ainsi que les prochaines d'importance à venir (usines de Mézières, Villejean, Chateaubourg) seront financés par remboursement d'annuité d'emprunt. Le Président demande aux collectivités concernées d'y réfléchir dès maintenant au vu des faibles taux d'intérêts actuellement négociables.

Le programme est résumé dans le tableau ci-dessous :

Collectivité	Report RAR 2009	Programme 2010	TOTAL
SMPBC	326 760	120 255	447 015
SMPBR	1 064 734	130 040	1 194 774
SMP CE	1 235 750	4 996 000	6 231 750
SMP Ouest 35	579 628	266 103	845 731
SMP Ille et Rance	197 382	256 000	453 382
SMP la Valière	149 773	502 650	652 423
<u>TOTAL</u>	<u>3 554 026</u>	<u>6 271 048</u>	<u>9 825 075</u>

Le programme d'opérations est adopté à l'unanimité.

N°10/02/09 DCE FEREL-RENNES

Lors du dernier comité, il a été décidé de confier la partie juridique à un bureau extérieur.

Les éléments du programme et la pondération des critères de choix de l'attributaire sont discutés

Le programme comprend les éléments suivants :

- Réécriture des statuts du SMG35
- Nouveau fonctionnement budgétaire du SMG35, incluant la partie transport.
- Problématique de la TVA sur les travaux et les échanges d'eau
- Convention entre l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (IAV) et le SMG35 pour la réalisation de la liaison
- Convention de vente d'eau entre le SMG35 et les 2 SMP : Ouest35 et SMPBR, les charges liées au transport étant réparties sur l'ensemble des abonnés du département.
- Convention entre les SMP
- Conventions d'achat et vente d'eau entre l'IAV et le SMG35
- Assistance à la négociation en Tranche Conditionnelle

La consultation sera réalisée selon une procédure adaptée (montant estimé à 25 000€). La pondération des critères de choix de l'attributaire est la suivante :

- Compétences et références du bureau d'étude et de l'équipe : 40%
- Prix : 40%
- Méthodologie : 20%

N°10/02/10 RECRUTEMENT

Suite à l'audition des candidats et à l'importance de la charge de travail dans les 3 ans à venir, la décision de juin de recruter pour un CDD d'un an ne semble pas bien appropriée.

J.P. Trouslard présente les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant uniquement les travaux du schéma de 2010 à 2012. Elles sont très importantes et représentent des enjeux financiers énormes. Ainsi, sans compter le SMPBR (qui a ses propres techniciens), le montant des travaux s'élève à environ 35M€. L'embauche d'un ingénieur sur 3 ans coûterait au plus 0,2M€ soit moins de 0,6% des dépenses.

Le Président propose donc de recruter une personne pour 3 ans.

Le comité valide à l'unanimité cette nouvelle durée et autorise le Président à signer le contrat avec la personne adéquate.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N°10/02/11 CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

La chambre régionale des comptes a envoyé un courrier le 6 janvier pour préciser que les comptes du SMG allaient être vérifiés. Ce contrôle touche à sa fin et les conclusions seront rendues mi mars. Un exposé des remarques sera fait lors du prochain comité.

AUTRE POINT DISCUTE

CONVENTION SUIVI PPC

Le service a établi un projet de convention pour le suivi des prescriptions des périmètres de captage, nouvelle mission confiée principalement à Cyril Rouault.

Les services de la préfecture préalablement consultés semblent plutôt favorables.

Cependant, les élus souhaitent un avis d'expert avant de la valider (dépense prévue au budget).

Le service va faire le nécessaire pour cette consultation.
L'ordre du jour étant épuisé à 12h la séance est levée.

COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2010

L'an deux mille dix, le 13 juillet 2010 à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la Gestion du Fonds Départemental pour le développement de la Production d'eau Potable d'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL

ADMINISTRATION GENERALE ET TECHNIQUE

N°10/07/01 PV DU COMITE DU 9 FEVRIER 2010

Le compte rendu est validé à l'unanimité

N°10/07/02 ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Marc HERVE est désigné comme secrétaire de séance

N°10/07/03 ELECTION DU REPRESENTANT DES ELUS AU CNAS

Monsieur Le Président rappelle au comité que le SMG35 adhère au CNAS depuis le 1^{er} janvier 2005. Le CNAS propose une offre unique et complète de prestations aux agents, dans le cadre du droit à l'action sociale territoriale.

Compte tenu du renouvellement du comité, il convient de désigner deux personnes pour représenter la collectivité, 1 représentant des élus et 1 représentant du personnel dont leur rôle sera de :

- Participer aux instances du CNAS,
- Faire remonter les avis et positions des bénéficiaires,
- Promouvoir le CNAS auprès des agents.

M. Christian ISAMBERT a été désigné par les agents du SMG35, représentant des agents.
Monsieur Auguste FAUVEL est désigné représentant des élus à l'unanimité.

N°10/07/04 MODIFICATION DES PRIMES DE SERVICE ET DE RENDEMENT

Le décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009 et l'arrêté du 15 décembre 2009 instituent les nouveaux montants de base de la prime de service et de rendement pour chaque cadre d'emploi. Les anciens textes sont abrogés.

La nouvelle prime de service et de rendement doit être instituée pour les grades notés dans le tableau. Il indique les nouveaux montants annuels de base. Le montant individuel de la prime peut être, au maximum, le double du montant de base.

Grade	Taux annuel de base applicable au 1 ^{er} janvier 2010	Taux annuel de base applicable avant le 1 ^{er} janvier 2010
Technicien Supérieur	1 010 €	856,68 €
Ingénieur	1 659 €	1 605,52 €
Ingénieur Principal	2 817 €	2 724,84 €

Les dispositions de l'indemnité pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence. Les attributions individuelles feront l'objet d'arrêtés dans lesquels le président fixera et pourra moduler la prime en fonction des critères suivants : niveau de responsabilité, niveau d'expertise et qualité des services rendus. Les primes seront versées selon une périodicité mensuelle et les dispositions de la future délibération prendront effet au 1^{er} août 2010.

L'institution de la nouvelle prime de service et de rendement est adoptée à l'unanimité dans les conditions indiquées ci-dessus.

N°10/07/05 DECISION MODIFICATIVE N°1 : TRANSFERT DE CREDIT ENTRE 2 ARTICLES

La décision de choisir la SMACL comme appui juridique pour le SMG35, nécessite de faire une décision modificative : il s'avère que les crédits inscrits à l'article 6168 « Primes d'assurances - autres » sont insuffisants. Il est proposé de transférer 1 800€ depuis l'article 6226 « Honoraires ». Ce changement d'affectation est adopté à l'unanimité

N°10/07/06 ROLE DU SMG35 (RPQS, AFFERMAGE)

Suite aux rencontres avec le SPIR, le Symeval, Ouest35 et le SMPBC sur la possibilité d'appui technique par le SMG sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) et l'affermage, il est apparu que le RPQS présentait trois niveaux d'intérêts :

- Intérêt général (réalisation d'un document uniforme sur département, mise à jour homogène de la base de données ONEMA)
- Intérêt pour la collectivité (apport d'une solution aux collectivités suite à l'abandon de cette mission par la DDTM)
- Intérêts pour le SMG (avoir les données eaux pour le suivi du schéma de façon officielle, garder un contact avec les collectivités de bases et pouvoir réaliser des synthèses départementales)

Ainsi son coût pourrait être mutualisé sur le fonds de concours.

Le comité adopte à l'unanimité la possibilité d'un appui technique sur le RPQS par le SMG, mutualisé sur le fond de concours. Il demande que les collectivités productrices et distributrices d'eau soient informées de cette décision.

Par contre, la prise en charge de l'affermage (suivi et renouvellement des contrats) par le SMG présente moins d'intérêts. Si elle se faisait, elle serait payante et à la carte. Pour des raisons de complexité de mise en œuvre, le Comité souhaite approfondir ce point. Il demande au service du SMG d'interroger les SMP sur les besoins de leurs adhérents par l'intermédiaire d'un questionnaire avec différents niveaux de prestations.

N°10/07/07 REMPLACEMENT DE MALIKA PAULIK

Malika Paulik est enceinte et, dans le cadre de son congé maternité, sera absente de fin juillet 2010 à début février 2011. De plus à son retour, elle souhaite reprendre son activité à 50% pendant environ 6 mois.

Durant l'absence de Malika et son temps partiel, ses missions seront réparties de la manière suivante :

- Les missions « Périmètres de protection » seront reprises par les agents du SMG35, puis par Malika à son retour.
- Les missions informatiques et « bases de données » nécessitent l'embauche d'une personne pour suppléer Malika.

Le comité adopte à l'unanimité l'embauche d'une personne en CDD pour une durée d'un an sur un grade d'ingénieur afin d'assurer les missions informatiques et base de données, et autorise M. le Président à signer le contrat.

N°10/07/08 REGLES DE FINANCEMENT DU SCHEMA DEPARTEMENTAL

Le désengagement financier du Département ajouté aux restrictions de l'agence de l'eau entraîne un financement toujours plus important de la part du SMG. Ainsi, on abonde à environ 90% du montant des projets (contre 70% prévus au schéma). En maintenant les règles actuelles de financement du SMG, le fonds de concours pourrait atteindre 21 centimes d'euros en 2014. Pour limiter cette augmentation deux solutions sont à envisager :

- Un plafonnement des aides sur les équipements financés par le SMG
- Un étalement des dépenses

Les élus ne souhaitent pas remettre en cause le principe de compléter le financement des équipements à 100%. Cependant, il apparaît utile de fixer des règles pour financer uniquement les équipements nécessaires à la sécurisation de l'alimentation du département (schéma départemental). Ainsi, les dossiers seront traités au cas par cas et le SMG validera son aide au stade de l'avant projet ; un nouvel avis sera rendu sur les options proposées par les entreprises retenues. Le règlement financier prévu pour 2011 précisera les modalités d'application de cette décision.

L'usine du Plessis Beuscher à Châteaubourg et la première tranche de Villejean ne sont pas concernées par cette nouvelle règle.

Le comité adopté à l'unanimité ce principe.

N°10/07/09 DECISION DE LANCEMENT DE LA 2EME TRANCHE FEREL-RENNES ET DE SON FINANCEMENT

La liaison Férel-Rennes a été approuvée avec l'ensemble du schéma départemental en juillet 2007.

En juin 2009, le comité du SMG prenait une délibération de principe confirmant cette position avec réalisation de la 2^{ème} tranche en 2012-2013 et de la 3^{ème} pour 2017. L'IAV, maître d'ouvrage jusqu'à SIXT, a réalisé la première tranche fin 2009 (20 km DN 800 et 700mm).

Aujourd'hui, le SDE56, partenaire de l'opération, souhaite réaliser urgemment la deuxième tranche. Celle-ci permettra de secourir la BVO qui a connu des soucis d'approvisionnement ces derniers mois.

En ce qui concerne l'intérêt pour le département, la réalisation de cette deuxième tranche (environ 15km DN 700 et antenne vers « les Fougerets »), apportera un complément d'environ 2000m³/j à Ouest35, secteur le plus sensible à l'étiage. Ce volume donnera une marge supplémentaire en attendant la sécurisation totale, qui ne sera effective qu'après la réalisation de la troisième tranche. Dans la répartition des participations entre les différents acteurs, l'Ille et Vilaine commence à participer financièrement aux travaux dès la 2^{ème} tranche. Lors de la réunion du 20 mai 2010, malgré la participation plus faible de l'agence de l'eau, l'IAV a confirmé les montants initiaux, à savoir 4 790 000 € pour l'Ille et Vilaine.

Ainsi, au vu de l'urgence de ces travaux pour le Morbihan et de l'intérêt immédiat pour la sécurité d'approvisionnement d'Ouest35,

Le Comité, à l'unanimité, propose de :

- Inscrire à la programmation du SMG35 le financement de la 2^{ème} tranche (montant des

travaux estimé à 8 700 000€) sous maîtrise d'ouvrage de l'IAV, sachant que le raccordement de la conduite devra se faire sur le feeder existant de Ouest35 entre Bains sur Oust et Sixt sur Aff avec alimentation directe du réservoir des Fraux et de la bache du « Champ Jamet ».

- Préciser que la participation du SMG35 s'élèvera au maximum à 4 790 000 €. Cependant, ce montant devra être revu à la baisse si l'antenne secourant la BVO est plus courte que celle initialement prévue (12 700m) et si l'appel d'offres est favorable.
- Programmer le versement de la participation du SMG35 sous forme d'annuités jusqu'à la réalisation de la troisième tranche et des ventes d'eau supplémentaires liées. Les recettes correspondantes à ces dernières se substitueront au remboursement de l'annuité
- Conditionner l'engagement financier à la signature d'une convention tripartite entre l'IAV, Ouest35 et le SMG35 définissant les modalités techniques et financières de la réalisation de cette liaison et des ventes d'eau liées.
- Demander une participation exceptionnelle du Département 35 et de la Région Bretagne au vu de l'importance de cette liaison pour le développement de l'Ille et Vilaine et la sécurisation de l'alimentation en eau pour la Région.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

N°10/07/10 BILAN PPC ET SUIVI

Monsieur Isambert présente les tableaux suivants

1 - Etat de l'avancement des procédures de protection des captages au 31 décembre 2009.

Stade	Nombre de captages		Production d'eau (millions de m3 en 2008)
	Nombre	%	
Projet d'abandon	2	2%	3%
Stade 0 : Etudes préliminaires en cours	0	0%	0 %
Stade 1 : Etudes préalables en cours	2	2%	1 %
Stade 2 : Avis définitif de l'hydrogéologue agréé	4	5%	3 %
Stade 3 : Arrêté préfectoral	9	11%	22 %
Stade 4 : Inscription aux hypothèques	68	80%	71 %
	85	100%	100%

2 - Les objectifs de 2010 sont :

La poursuite des opérations engagées sur les 6 captages restant sans protection

Captage	Situation	Collectivité	Objectif
Drains de Montfort	Montfort sur Meu	Montfort sur Meu	Arrêté préfectoral début 2010
Prise d'eau de Raulin	Guipry	SMP Ouest 35	Arrêté préfectoral courant 2011
Prise d'eau de Montfort	Montfort sur Meu	Montfort sur Meu	Arrêté préfectoral ?
Drains de Fougères	Laignelet et Landéan	Fougères	Arrêté préfectoral ?
La Marionnais	Chartres de Bretagne	SIE Sud de Rennes	Arrêté préfectoral courant 2011
Les Bougrières	Rennes	Ville de Rennes	Arrêté préfectoral courant 2011

L'actualisation de la protection des 6 captages listés dans le tableau qui suit

Captage	Situation	Collectivité	Objectif
Retenue de Bois-Joli	Pleurtuit / Ploubalay	SMP Côte d'Emeraude	Arrêté préfectoral début 2011
Puits de Raulin de Raulin	Guipry	SMP Ouest 35	Dossier conduit avec la prise d'eau de Raulin
La Bretonnière	Laignelet	Fougères	Dossier conduit avec les Drains de Fougères
La Pavais	Chartres de Bretagne	SIE Sud de Rennes	Dossier conduit avec la Marionnais
Fénicat	Bruz		
Lillion	Rennes	SIE de Lillion	Dossier conduit avec les Bougrières

3 - Le suivi des périmètres de protection :

Depuis l'arrivée de Cyril Rouault, 35 captages ont fait l'objet d'un suivi. Sur les 35 captages, 4 sont sans observation et les 31 autres comptent 119 observations. Elles se répartissent de la manière suivante :

- 3 sur périmètre immédiat
- 37 sur le périmètre rapproché sensible
 - 11 non mise en herbe du périmètre de protection sensible
 - 9 dépôts interdits
 - 8 sur le pâturage
 - 9 autres
 - 79 sur périmètre rapproché complémentaire
 - 26 dépôts interdits
 - 18 sols nus
 - 18 utilisations non réglementaires de produits phytosanitaires
 - 7 sur le pâturage
 - 10 autres

21 nouveaux captages seront programmés au cours de 6 prochains mois.

N°10/07/11 INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU

Le président informe le comité des décisions prises sur les points suivants :

1 - Etude juridique

Suite au comité de janvier, une consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée. Malgré 7 demandes de dossier, seulement 2 propositions sont arrivées (Calia et Fidal-KPMG).

Suite à l'avis du bureau, la société Calia, mieux disante a été retenue, pour un montant de 15 150 € HT (12 750€ HT pour la tranche ferme et 2 400€ HT pour la tranche conditionnelle). La notification de la tranche ferme a été envoyée le 20 mai et le délai de l'étude est de 3 mois. Une réunion de lancement a eu lieu le 22 juin. Un premier rendu est prévu pour le 22 septembre.

2 - Appui juridique pour le SMG35

Lors du bureau de janvier 2010, les élus ont proposé que le SMG35 dispose d'un appui juridique pour des conseils (rédaction des différentes conventions) mais également pour le règlement de litiges.

La SMACL, assureur du SMG35 (locaux, voitures, agents) et le cabinet Coudray ont été consultés. Dans le cadre de ses délégations, le Président du SMG35, après avis du bureau, a retenu la SMACL. Le contrat est une assurance comprenant le conseil juridique et le règlement de litige. Il est signé pour un an pour un montant de 1200€ HT/an.

Le conseil est assuré par une plateforme de juristes située au siège de la SMACL. En cas de litige, la défense de la collectivité peut être assurée par un cabinet d'avocats du réseau SMACL, dont Coudray fait partie.

3 - Adhésion au Pôle Emploi

Dans le cadre de ses délégations le bureau du SMG35 a décidé d'adhérer au Pôle Emploi pour le régime d'assurance chômage pour la couverture du risque chômage du personnel non titulaire. Le contrat est signé pour une durée de 6 ans.

4 - Convention avec le SMP de la Côte d'Emeraude

Dans le cadre de ses délégations, une convention sur le remboursement d'annuités d'emprunt avec la Côte d'Emeraude concernant l'usine de Bois Joli a été signée par le Président.

N°10/07/12 POINT SUR LE CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Monsieur Trouslard informe que la chambre régionale des comptes a réalisé son contrôle en janvier-février et a envoyé un rapport provisoire fin avril. Une réponse a été envoyée semaine 25.

Le rapport définitif fera l'objet d'une présentation (sans doute au prochain comité).

Globalement, très peu de remarques sur la tenue des comptes mais des propositions sur le rôle du SMG et la structuration de l'eau en Ille et Vilaine.

N°10/07/13 PRESENTATION DE LA STRUCTURE D'UN REGLEMENT FINANCIER

Pour répondre rapidement à une demande de la Chambre Régionale des Comptes, Monsieur Isambert présente l'ébauche d'un projet de règlement financier. L'objectif est qu'il soit voté fin d'année et applicable dès 2011.

N°10/07/14 FIXATION DES DATES DU PROCHAIN BUREAU ET COMITE

Bureau le 12 octobre 2010 à 9h30. Comité le 27 octobre 2010 à 9h30

L'ordre du jour étant épuisé à 12h30 la séance est levée.

COMITE SYNDICAL DU 27 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix, le 27 octobre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la Gestion du Fonds Départemental pour le développement de la Production d'eau Potable d'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

ADMINISTRATION GENERALE ET TECHNIQUE

N°10/10/01 PV DU COMITE DU 13 JUILLET 2010

Le compte rendu est validé à l'unanimité

N°10/10/02 ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Marc HERVE est désigné comme secrétaire de séance

N°10/10/03 CHANGEMENT DE COMPTABLE

Monsieur Roland LAMY a été nommé le 1^{er} septembre 2010 au poste de Payeur Départemental suite au départ de Madame Serandon. Conformément à l'arrêté du 12 juillet 1990 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil, le Comité syndical décide à l'unanimité d'allouer cette indemnité à Monsieur Roland LAMY, receveur du syndicat, au taux de 100%. Le calcul de cette indemnité sera établi conformément à l'article 5 de l'arrêté du 12/07/90.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget.

N°10/10/04 RENOUELEMENT DU DETACHEMENT DE JEAN-PIERRE TROUSLARD

La 2^{ème} période de détachement de Monsieur Jean-Pierre TROUSLARD arrive à son terme au 1^{er} novembre 2010. Avec l'accord de l'intéressé et du ministère de l'agriculture, le Comité syndical décide à l'unanimité de renouveler le détachement de Jean-Pierre Trouslard auprès du SMG 35 pour une durée de 3 ans, dans les mêmes conditions.

N°10/10/05 PROGRAMME COMPLEMENTAIRE

Le programme complémentaire est constitué des demandes suivantes :

Syndicat	Nouvelles inscriptions	Montant
SMPBC	Aide PPC après DUP Captage de la Fontaine à Parigné	+ 2 456,86 €
SYMEVAL	Maîtrise d'œuvre interconnexion Symeval-SMPBR	+ 350 000 €
TOTAL DES INSCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES		+ 352 456,86 €

Le programme complémentaire est adopté à l'unanimité pour les opérations indiquées ci-dessus. La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget.

N°10/10/06 DECISION MODIFICATIVE N°2

Trois modifications sont à effectuer :

1) Transfert de crédit entre 2 Chapitres

Au vu des pointages de compte il semble que l'article 6411 « Salaires » soit un peu juste pour terminer l'année du fait de l'embauche de Marina CHARDRONNAY. Il est proposé de transférer 3000€ depuis le compte 617 «Etudes et Recherches ».

Ce changement d'affectation est adopté à l'unanimité

2) Transfert de crédits entre 2 chapitres

Suite à l'augmentation du taux patronal des cotisations de retraite pour les agents de l'Etat, il s'avère que les crédits inscrits à l'article 6453 « cotisation aux caisses de retraites » sont insuffisants. Il est proposé de transférer 2 500 € depuis l'article 022 « Dépenses Imprévues ».

Ce changement d'affectation est adopté à l'unanimité

3) Transfert de crédits entre 2 chapitres

Au vu des pointages de compte il semble que l'article 6415 «Supplément Familial» soit un peu juste pour terminer l'année du fait de la naissance du deuxième enfant de Malika. Il est proposé de transférer 180€ depuis le compte 022 « Dépenses Imprévues».

Ce changement d'affectation est adopté à l'unanimité

N°10/10/07 RAPPORT CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

La chambre régionale des comptes a réalisé son contrôle en janvier-février 2010 et a envoyé un rapport provisoire fin avril. Une réponse a été transmise fin juin.

Le rapport définitif reçu le 14 septembre tient compte d'une partie des remarques formulées. Un additif a été adressé à la chambre régionale des comptes, dans le temps octroyé, pour confirmer les réponses du SMG35 non prises en compte dans le rapport définitif.

Le rapport final constitué du rapport définitif avec l'additif en annexe, envoyé aux membres du comité syndical du SMG35, a été présenté par Jean-Pierre Trouslard, de manière concise.

Ce rapport ne fait l'objet d'aucune observation de la part des élus. Il devrait être mis en ligne début 2011 sur le site de la chambre régionale des comptes. Le président précise que l'adresse du site internet sera communiquée aux collectivités productrices et distributrices d'eau pour qu'elles puissent consulter le rapport final de la Chambre Régionale des Comptes.

N°10/10/08 FIXATION DU MONTANT DU FONDS DE CONCOURS POUR 2011

Conformément aux statuts, la fixation du montant du fonds de concours se fait annuellement par le comité du SMG.

Les tableaux d'évolution de la trésorerie sont présentés au comité. Suivant la réalisation ou non de certains travaux, les simulations donnent un fonds de concours à 18 ou 21 ct en 2013. Toutefois, le recours à l'emprunt pour des montants plus faibles (1M€) permettrait d'étaler et de limiter cette augmentation. Les hypothèses les plus optimistes (taux à 3%) donnent un montant à 0,15€/m³ à moyen terme.

Pour bénéficier de taux d'emprunts intéressants, les élus présents proposent d'étudier la possibilité de :

- Profiter des taux bas actuels en anticipant les besoins. Les fonds seraient ensuite débloqués progressivement en fonction de l'avancement de l'opération. Certaines banques (Crédit agricole, Dexia,..) proposent ce type de produits.
- Réaliser un groupement de commande pour l'ensemble des emprunts nécessaires à la réalisation du schéma.

Comme envisagé l'année dernière et annoncé dans le schéma en 2007, le comité adopte à l'unanimité l'augmentation du fonds de concours et en fixe le montant à 0,14€/m³ pour l'année 2011.

N°10/10/09 FIXATION DU POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX ANTENNES SECONDAIRES POUR 2011

Conformément aux statuts, la fixation de la participation du SMG au financement des antennes secondaires se fait annuellement par le comité du SMG.

Le montant total alloué pour ces travaux (environ 3,6M€) n'a que peu d'incidence sur le montant du fonds de concours (0,5 centime d'euro) et pour l'instant rien n'est programmé l'année prochaine

(simplement au stade études).

Ainsi, pour l'année 2011, il est proposé de maintenir à 20% du montant H.T. des dépenses, le taux de participation du SMG aux antennes secondaires.

Le comité adopte à l'unanimité le maintien du taux de participation du SMG35 aux antennes secondaires, à 20% pour l'année 2011.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

N°10/10/10 ETAT D'AVANCEMENT DE L'ETUDE SUR LA PRISE DE COMPETENCE TRANSPORT

Le comité a confié au cabinet Calia la réalisation de l'étude juridique sur la prise de compétence transport par le SMG sur la liaison Férel-Rennes.

Un premier rendu a été présenté au Président le 22 septembre dernier.

Une réunion de bureau est programmée le 3 novembre à 14H pour présenter les résultats et trancher sur les choix qui se présenteront avant le changement des statuts prévu au prochain comité.

N°10/10/11 ETAT D'AVANCEMENT DE LA CONVENTION PPC

Le projet de convention pour le suivi des PPC a été envoyé début septembre à la SMACL pour l'expertise juridique. Trois points sont abordés :

- La validité juridique de la convention par rapport aux statuts des signataires et du code des marchés publics.
- L'engagement de la responsabilité du SMG35.
- La rédaction de la convention.

Le dossier est actuellement en cours d'étude à la SMACL.

N°10/10/12 INFORMATION SUR LE QUESTIONNAIRE CONCERNANT L'ORGANISATION DE L'APPUI TECHNIQUE

Lors du comité du 13 juillet, les élus ont demandé au service du SMG d'interroger les SMP sur les besoins de leurs adhérents par l'intermédiaire d'un questionnaire avec différents niveaux de prestations. Initialement réservé à l'affermage, le Président a souhaité élargir cette consultation.

Dans le cadre d'une clarification des rôles de chaque structure et d'une optimisation des moyens à mettre en œuvre, un questionnaire sur l'organisation de l'appui technique a été validé par le bureau et envoyé à chaque SMP. L'objectif est de connaître l'avis des SMP sur l'exercice futur de l'appui technique, pour les thèmes suivants :

- | | |
|--|--|
| - La gestion de la ressource | - L'aspect juridique |
| - L'Affermage | - Le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) |
| - La structuration administrative de l'eau | - Les bases de données |

A la mi-janvier 2011 (ou plus tard si nécessaire), les résultats seront analysés et discutés au cours d'un bureau. Une synthèse et des propositions seront présentées au comité courant 2011.

Les élus souhaitent une présentation de la consultation par le SMG35, pour avoir une vision globale

sur le département et pour que chaque SMP réfléchisse sur des bases communes. Cette présentation peut revêtir plusieurs formes : la présence du Président du SMG35 et/ou le directeur ou un support « power-point ».

N°10/10/13 PRESENTATION DU PROJET DE REGLEMENT FINANCIER

Le projet de règlement financier élaboré par les services du SMG est distribué aux élus présents et commenté. Il est proposé d'étudier les différentes observations sur ce projet au bureau de janvier 2011, pour être validé au comité suivant.

N°10/10/14 INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU

Dans le cadre de ses délégations, Le Président a signé le contrat d'embauche d'un an de madame Marina CHARDRONNAY

N°10/10/15 FIXATION DES DATES DU PROCHAIN BUREAU ET COMITE

Il est proposé un bureau le jeudi 6 janvier matin et un comité le jeudi 20 janvier matin. La présence de Calia étant nécessaire pour la présentation de l'étude au comité, ces dates vous seront confirmées dans les prochains jours.

L'ordre du jour étant épuisé à 11h30 la séance est levée.